

ATTESTATION D'EXONERATION

Taxe sur les débits de boissons pour les associations sportives,
éducatives ou sociales.

(Disponible si éligibilité, auprès de l'Administration communale)

Il est demandé aux A.C. de n'utiliser que ce seul modèle pour des questions d'uniformité et d'intégralité. Nous attirons votre attention pour que, seule l'association éligible à l'exonération, ayant reçu son avertissement-extrait de rôle 2025, sollicite l'attestation en mentionnant obligatoirement le numéro d'article de rôle 2025 repris sur l'invitation à payer la taxe sur les débits de boissons. Il ne sera pas donné suite à toute attestation incomplète.

Exercice : 2025

N° d'article de rôle : (champ obligatoire)

Je soussigné(e) :

Bourgmestre à la Commune de :

Atteste que l'association dénommée :

T.V.A (n°d'entreprise)

Adresse d'exploitation de l'association

Code postal Localité

Représentée par

En sa qualité de GSM

Qui s'engage à maintenir les conditions ci-après pendant la durée de l'exercice fiscal 2025 :

- Poursuit, sans but lucratif, l'(les) objet(s) social (aux) suivant(s) :

.....

.....

- Organise un débit de boissons à titre accessoire donc le bénéfice d'exploitation est affecté au financement de la réalisation de cet (ces) objectif(s)

- Et que ce débit de boissons est ouvert au public 4 jours ou moins par semaine en moyenne annuelle.

Fait à le

Pour l'association,

Le Bourgmestre,

Sceau communal